

Canada

1819, Boul. René-Lévesque Ouest
Suite 401
Montréal (Québec) H3H 2P5
Tél. : + 1 514 908 2813
Fax : + 1 514 937 6685
info@handicap-international.ca
www.handicap-international.ca

Allemagne

Ganghofer str. 19
80339 München
Tél. : + 49 (0) 89 54 76 06 00
Fax : + 49 (0) 89 54 76 06 20
info@handicap-international.de
www.handicap-international.de

Belgique

67 rue de Spa
1000 Bruxelles
Tél. : + 32 (0) 2 280 16 01
Fax : + 32 (0) 2 230 60 30
headoffice@handicap.be
www.handicap-international.be

États-Unis

6930 Carroll Avenue - Suite 240
Takoma Park, MD 20912
Tél. : + 1 301 891 2138
Fax : + 1 301 891 9193
info@handicap-international.us
www.handicap-international.us

France

16 rue Etienne Rognon
69361 Lyon Cedex 07
Tél. : + 33 (0) 4 72 72 08 08
Fax : + 33 (0) 4 26 68 75 25
info@handicap-international.fr
www.handicap-international.fr

104-106 rue Oberkampf
75011 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 43 14 87 00
Fax : + 33 (0) 1 43 14 87 07
paris@handicap-international.fr

Luxembourg

140 rue Adolphe Fischer
1521 Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg
Tél. : + 352 42 80 60
Fax : + 352 26 43 10 60
hilux@pt.lu
www.handicap-international.lu

Royaume-Uni

CAN Mezzanine, 32-36 Loman Street
Southwark
London SE1 0EH
Tél. : +44 (0) 870 774 3737
Fax : +44 (0) 870 774 3738
hi-uk@hi-uk.org
www.handicap-international.org.uk

Suisse

Avenue de la Paix 11
1202 Genève
Tél. : +41 (0) 22 788 70 33
Fax : +41 (0) 22 788 70 35
contact@handicap-international.ch
www.handicap-international.ch

Federation Handicap International

14 avenue Berthelot
69361 Lyon cedex 07
Tél. : +33 (0) 4 78 69 79 79
Fax : +33 (0) 4 78 69 79 94
contact@handicap-international.org

INTERDICTION DES FINANCEMENTS DES ENTREPRISES IMPLIQUÉES DANS DES ACTIVITES INTERDITES LIÉES AUX ARMES À SOUS- MUNITIONS (30 mars 2010)

1) Un cadre juridique international – la Convention d’Oslo interdisant les armes à sous-munitions (décembre 2008)

L’article 1 (c) de la Convention sur les armes à sous-munitions (dite Convention d’Oslo), signée par le Canada le 3 décembre 2008, énonce que « chaque État partie s’engage à ne pas assister, encourager ou inciter quiconque à s’engager dans toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention. » Les activités interdites sont : **la production, le stockage, l’utilisation et le transfert de toutes les armes à sous-munitions.**

Financer une entreprise fabriquant ou commercialisant des armes à sous-munitions revient à encourager ou assister à s’engager dans une activité interdite par la Convention. Ainsi, bien que ce point soit implicite, il faut comprendre l’interdiction d’assistance en son Article 1 (c) comme visant les financements dans les entreprises qui produisent ou commercialisent des armes à sous-munitions. Dès lors, ne respecte pas les obligations prévues par le traité tout établissement financier investissant ou finançant des entreprises engagées dans des activités liées aux armes à sous-munitions prohibés par la Convention d’Oslo.

2) Au Canada

Au Canada, l’Office d’investissement du Régime de pensions du Canada interdit les placements dans des sociétés qui ne se conforment pas à « La Loi de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel. »¹ Dans l’attente de la future loi de mise en œuvre de la Convention d’Oslo, l’Office s’assure que les sociétés dont les activités ne sont pas conformes à la législation canadienne à venir sont exclues de leur portefeuille.

¹ Voir le lien suivant : http://www.cppib.ca/files/PDF/fr/CPPIB_RRI09_Fre.pdf

Canada

1819, Boul. René-Lévesque Ouest
Suite 401
Montréal (Québec) H3H 2P5
Tel. : + 1 514 908 2813
Fax : + 1 514 937 6685
info@handicap-international.ca
www.handicap-international.ca

Allemagne

Ganghofer str. 19
80339 München
Tél. : + 49 (0) 89 54 76 06 00
Fax : + 49 (0) 89 54 76 06 20
info@handicap-international.de
www.handicap-international.de

Belgique

67 rue de Spa
1000 Bruxelles
Tél. : + 32 (0) 2 280 16 01
Fax : + 32 (0) 2 230 60 30
headoffice@handicap.be
www.handicap-international.be

États-Unis

6930 Carroll Avenue - Suite 240
Takoma Park, MD 20912
Tel. : + 1 301 891 2138
Fax : + 1 301 891 9193
info@handicap-international.us
www.handicap-international.us

France

16 rue Etienne Rognon
69361 Lyon Cedex 07
Tel. : + 33 (0) 4 72 72 08 08
Fax : + 33 (0) 4 26 68 75 25
info@handicap-international.fr
www.handicap-international.fr

104-106 rue Oberkampf
75011 Paris
Tel. : + 33 (0) 1 43 14 87 00
Fax : + 33 (0) 1 43 14 87 07
paris@handicap-international.fr

Luxembourg

140 rue Adolphe Fischer
1521 Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg
Tel. : + 352 42 80 60
Fax : + 352 26 43 10 60
hilux@pt.lu
www.handicap-international.lu

Royaume-Uni

CAN Mezzanine, 32-36 Loman Street
Southwark
London SE1 0EH
Tel. : +44 (0) 870 774 3737
Fax : +44 (0) 870 774 3738
hi-uk@hi-uk.org
www.handicap-international.org.uk

Suisse

Avenue de la Paix 11
1202 Genève
Tel. : +41 (0) 22 788 70 33
Fax : +41 (0) 22 788 70 35
contact@handicap-international.ch
www.handicap-international.ch

Federation Handicap International

14 avenue Berthelot
69361 Lyon cedex 07
Tel. : +33 (0) 4 78 69 79 79
Fax : +33 (0) 4 78 69 79 94
contact@handicap-international.org

3) En Europe et dans le monde, certains États ont déjà adopté une interdiction des financements et des Fonds les ont exclus²

Certains États comme la Belgique ou le Luxembourg ont déjà compris l'enjeu de la question du financement et ont pris les mesures nécessaires.

La Belgique, qui est l'État précurseur en matière d'interdiction des armes à sous-munitions, a intégré l'interdiction du financement des entreprises produisant des armes à sous-munitions dans une loi de mars 2006, avant même le début du processus d'Oslo.

Le Luxembourg, a intégré un volet sur le financement dès le début dans son projet de loi d'interdiction des armes à sous-munitions. Il a été approuvé par le Parlement luxembourgeois, le 7 mai 2009. La loi énonce en son article 3 qu'il est « interdit à toute personne physique ou morale de financer, en connaissance de cause, des armes à sous-munitions ou des sous-munitions explosives. »

La Nouvelle-Zélande a également voté l'interdiction des investissements dans les producteurs d'armes à sous-munitions. En Irlande, la loi de mise en œuvre de la Convention interdit explicitement les investissements publics dans les producteurs d'armes à sous-munitions³.

Des motions contenant l'interdiction de financements ont été votées par le Parlement Suisse et par le Parlement néerlandais et doivent maintenant être concrétisées en lois nationales. En Allemagne, un projet de loi visant à interdire tout financement contrevenant à des conventions internationales dont la Convention d'Oslo a également rencontré le soutien des principaux partis du pays, notamment celui de la majorité, et devrait être adopté courant 2010.

Des initiatives parlementaires sur le sujet sont également en cours au Danemark et en Norvège.

Par ailleurs, le Liban, le Mexique et le Rwanda ont également déclaré qu'ils considéraient que l'investissement et le financement d'activités prohibées étaient interdits par la Convention d'Oslo – une transposition en loi nationale doit encore être effectuée.

² Pour en savoir plus voir : <http://www.stopexplosiveinvestments.org>

³ Voir le lien suivant : <http://www.oireachtas.ie/documents/bills28/acts/2008/a2008.pdf>